



**AIDE À LA REPRISE DE LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS  
DU VOL LIBRE**

-----  
**FICHES FFVL – RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES / ACTIONS DE FORMATION**

**PHASE 2 - 2 au 21 juin 2020**

**LES FORMATIONS ET EXAMENS BIPLACE ET TANDEM (VALIDE OU NON)  
SONT OFFICIELLEMENT SUSPENDUES JUSQU'AU 21 JUIN 2020 INCLUS.**

Ces préconisations sont le résultat d'un travail collégial réalisé sur la base des textes réglementaires et guides pratiques de reprise élaborés par le gouvernement et le ministère des sports pour la période. Elles visent à définir un cadre d'organisation commun aux différents acteurs de la formation de cadres associatifs en vol libre. Les principaux objectifs sont :

- Assurer la sécurité sanitaire des stagiaires et des formateurs/évaluateurs ;
- Harmoniser les pratiques de formation et d'évaluation entre les différents acteurs ;
- Conserver, pour les épreuves d'évaluation, un niveau d'exigence qui soit en cohérence avec les enjeux sécuritaires de l'encadrement des disciplines du vol libre.

**FORMATIONS LIÉES À L'ENCADREMENT EN PRATIQUE SOLO**

**EFFECTIFS**

1 encadrant pour 9 stagiaires afin de respecter la limite de 10 personnes rassemblées en un même lieu. D'une façon générale, les formateurs limiteront au maximum le brassage des stagiaires ; le cas échéant, la constitution de sous-groupes devra se faire pour tout ou partie de la période de formation.

**MATÉRIEL**

Chacun - formateur comme stagiaire - utilisera uniquement au maximum son matériel personnel ; En cas d'utilisation de matériel collectif mis à disposition par l'organisateur, un responsable sera désigné et assurera le stockage, le maniement et la désinfection du matériel avec un virucide en fin d'utilisation ;

En cas d'utilisation de matériel individuel mis à disposition par l'organisateur, chaque participant sera responsable de la garde exclusive du-dit matériel jusqu'à sa restitution, chaque fin de journée ou de module. L'utilisateur assurera la désinfection quotidienne du matériel selon les préconisations de l'organisateur.

Le port du masque sera systématisé lors des séquences de formation en salle ainsi que sur les éventuelles situations de terrain où la distanciation sociale ne peut être respectée pour des raisons pédagogiques ou de sécurité.

La communication par radio est privilégiée dans toutes les phases d'apprentissage.

Lorsque les déplacements collectifs sont nécessaires, il conviendra de respecter un effectif de 6 personnes par minibus 9 places (les places centrales seront alors neutralisées).

Les lieux de pratique de proximité immédiate seront priorisés de façon à limiter au maximum les déplacements collectifs. Cette démarche se fera en lien étroit avec les gestionnaires de sites pour éviter toute sur-fréquentation.

L'organisateur enregistre les coordonnées de chaque pratiquant présent chaque jour et s'engage à communiquer celles-ci aux services sanitaires qui en feraient la demande.

**AIDE À LA REPRISE DE LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS  
DU VOL LIBRE**

-----  
**FICHES FFVL – RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES / ACTIONS DE FORMATION**

**PHASE 3 - 22 juin au ... 2020**

**LES FORMATIONS ET EXAMENS BIPLACE ET TANDEM (VALIDE OU NON)  
SONT OFFICIELLEMENT SUSPENDUES JUSQU'AU 21 JUIN 2020 INCLUS.**

**FORMATION LIÉES À LA PRATIQUE DU BIPLACE PP-D & TANDEM KITE**

Le binôme pilote/passager sera constitué pour l'ensemble de la période de formation, sans possibilité de mixer les équipages.

Les passagers seront exclusivement constitués de stagiaires en formation afin de limiter les interactions sociales ; le recours à du public extérieur à la séquence de formation est exclu (possibilité de faire pratiquer le stagiaire avec un proche dont il a partagé le confinement).

**MATÉRIEL**

- Chaque membre constituant l'équipage utilisera son matériel de protection personnel (casque, gants, lunettes ; combi en kite...).
- Le port de masques sera systématisé pour les 2 membres de l'équipage durant l'ensemble du vol en parapente ou delta (du décollage jusqu'au posé).
- Le pilote et le passager porteront une protection oculaire type masque de ski (lunettes solaires adaptées à la pratique des sports nautiques en kite).
- Le port d'un équipement à manche longue, d'un pantalon et de chaussures adaptées est impératif pour le pilote et le passager en parapente et delta.

**PRÉCONISATIONS POUR LES ÉPREUVES D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION**

L'organisateur veillera à mettre en place les moyens matériels et logistiques permettant d'assurer le respect des règles de distanciation adaptées au type d'épreuve considéré.

D'une façon générale, les situations d'évaluation proposées resteront conformes, sur la forme comme sur la durée, aux règlements en vigueur. Des adaptations marginales peuvent néanmoins être nécessaires afin de lutter efficacement contre la diffusion du virus Covid-19.

En terme d'organisation, le principe de limiter autant que possible les interactions et la mixité des stagiaires entre eux reste une priorité. Il en va de même pour les évaluateurs.

Les mises en situation peuvent être reconstituées, les publics supports habituellement prévus étant remplacés par les stagiaires en cours de formation, avec une limitation à 4 publics support maximum par séquence.

Les évaluateurs seront briefés par l'organisateur sur les règles sanitaires en vigueur, les spécificités de l'épreuve reconstituée et les consignes de concision données aux candidats. L'organisateur s'assurera que les évaluateurs intègrent ces éléments à leur démarche d'évaluation.

Les membres de jury évaluent les prestations des candidats avec la bienveillance imposée par le contexte particulier.